Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 27/05/2020
Saisine liée :
Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée
Sous-titre
Le CESE a adopté son avis
Corps

L'avis présenté par **Jean-Luc Bennahmias** et **Jacques Pasquier**, rapporteurs au nom de la section des Affaires européennes et internationales présidée par **Jean-Marie Cambacérès** **a été soumis au vote de l'assemblée plénière du 27 mai.**

Le CESE a adopté l'avis : 187 voix pour, 21 contre, 7 abstention

Télécharger l'avis **Télécharger la fiche communication**

L'UE est responsable **de 39% de la déforestation importée mondiale - (déforestation induite directement/indirectement, à l'étranger, par la production de matières premières ou transformées importées)** : conversion des forêts au profit de l'agriculture et de l'élévage, développement des bio carburants, exploitations minières, grands projets d'infrastructures (énergie, urbanisation, tourisme...).

La section des Affaires européennes et internationales du CESE a présenté son analyse du rôle de l'UE dans la lutte contre la déforestation mondiale et ses préconisations destinées aux principales parties prenantes européennes traitant des champs ayant un impact sur la déforestation : politique environnementale, commerciale, climatique et énergétique, mais aussi agricole et industrielle. Elles indiquent le rôle de la société civile dans leur mise en œuvre. Les 16 préconisations de l'avis sont structurées autour de trois axes :

- renforcer la cohérence des politiques de l'Union européenne contribuant à la lutte contre la déforestation importée ;
- réformer des filières économiques qui contribuent fortement à la déforestation ;
- renforcer la coopération avec les États tiers producteurs et les acteurs locaux dans la lutte contrela déforestation,en accompagnant la mise en place d'alternatives économiques.

Tags :

- union européenne
- impact sur l'environnement
- déforestation
- Climat

© - copyright CESE - Mai 2024